

**COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »
MERCREDI 29 JANVIER 2025**

VIE QUOTIDIENNE

1- Des véhicules traversent la place du Jeu de Ballon qui est en très mauvais état et parfois certains jouent à la pétanque.

Réponse :

Cette place est sous vidéosurveillance ; les opérateurs du CSU et les patrouilles PM sont sensibilisés à ces problèmes et interviennent, soit en présentiel soit par vidéoverbalisation.

La ville étudie le coût de rénovation de cette place. Les jeux de boules sur cet espace sont interdits.

2- Des véhicules sont souvent stationnés sur la piste cyclable et la chaussée en allant sur Vias (côté droit de l'hôtel Aaur).

Réponse :

La verbalisation pour le stationnement en cœur de ville est importante, et les véhicules stationnés sur la piste cyclable n'échappent pas à la règle.

3- Les habitants du quartier de la gare souhaiteraient des passages de la patrouille pédestre.

Réponse :

Le service de la police municipale est informé. Y a-t-il un problème en particulier ?

4- Nous signalons une personne à vélo qui nourrit les pigeons « pratiquement » tous les après-midis en contre bas de la passerelle allant au Château Laurens.

Réponse :

Conformément au code rural, il est interdit de nourrir les animaux sauvages notamment les pigeons. Des passages seront effectués afin de constater ces dires et potentiellement verbaliser.

5- La majorité des commerçants souhaiteraient que le temps de stationnement en zone bleue puisse être de 4 heures (délai de 2h trop court pour aller déjeuner dans les restaurants).

Réponse :

Le temps de stationnement réglementé restera à 2h. Certains parkings '(Jean Roger, Calade et la Consigne) sont déjà autorisés pour une durée de 3h.

6- Est-ce que le Secours Populaire, rue Gambetta, va déménager ?

Réponse :

À notre connaissance, le Secours Populaire ne devrait pas déménager.

7- Ne pourrait-on pas revoir la signalétique du centre-ville en indiquant la distance et le temps à parcourir pour arriver sur le site ?

Réponse :

Une étude est en cours sur le signallement des sites touristiques et des services.

8- L'arrêt de bus sur le pont des Maréchaux vers le rond-point, côté Château Laurens entraîne des bouchons et les automobilistes doivent être très vigilants à la descente des passagers.

Réponse :

Cet arrêt de bus en pleine voie est réglementaire.

9-Le lampadaire manquant sur le pont des Maréchaux, va-t-il être remplacé ?

Réponse :

Le lampadaire sera remplacé. Une étude est en cours.

10-Il faudrait redresser 2 poteaux au N°74/76 rue de la République.

Réponse :

Une intervention va être programmée.

11-Peut-on ajouter une signalétique pour le parking côté Tamarissière ?

Réponse :

Oui une signalétique est envisageable. Merci de préciser l'emplacement du panneau?

12-Peut-on refaire le traçage sur le pont des Maréchaux ?

Réponse :

Une entreprise interviendra pour refaire le traçage.

13-Peut-on retirer les 2 piliers restant d'un panneau d'information côté canalet au niveau du Château Laurens. Le grand « écriteau » est à terre enfoui dans la végétation.

Réponse :

Une intervention va être programmée.

14-Peut-on demander à certains propriétaires de l'avenue de Sète, de tailler leurs végétaux qui empiètent sur le trottoir. Les piétons doivent emprunter la route.

Réponse :

Après vérification la taille et l'élagage ont déjà été réalisés sur l'avenue de Sète. Néanmoins, avenue Général de Gaulle un peu plus bas il y a effectivement des haies à tailler. Un courrier sera envoyé par le service domanialité aux propriétaires.

15-Peut-on remettre des poteaux dans la rue Ernest Renan ?

Réponse :

Une commande va être faite pour remplacer les potelets.

16-Peut-on nettoyer le banc public jonché de fientes d'oiseaux qui se trouve près de l'office de tourisme, dans la rue Honoré Muratet.

Réponse :

Une intervention des services est programmée pour nettoyer le banc.

17-Nous demandons un fléchage au sol sur la route Jean Jacques Rousseau, au niveau de l'agence immobilière 4%, ainsi que des panneaux d'interdiction de stationner.



Réponse :

Une bande jaune sera faite afin d'empêcher le stationnement. La police municipale sera vigilante et verbalisera si besoin.

18-La flèche pour indiquer de tourner dans la rue Ernest Renan est mal positionnée.



Réponse :

Les services interviendront et le fléchage au sol sera modifié.

19-Nous avons constaté la présence de nuisibles dans le secteur de la rue Mirabeau.

Réponse :

Deux campagnes sont réalisées par an. Une entreprise intervient ce jour (23/01) dans le secteur.

Questions rajoutées le 27/01.

16-Pourquoi il n'y avait aucun éclairage de Noël sur le pont et sur la rive droite de l'Hérault ?

Réponse :

Le matériel d'éclairage installé sur le pont est ancien et ne permet plus de supporter des décorations de Noël (poids des sujets et fragilité des mâts). Un projet global de remplacement du matériel est à l'étude.

17-Est-il normal que la grille du Château Laurens reste ouverte la nuit ?

Réponse :

Le portail n'est pas amené à être conservé conformément aux prescriptions des ABF. Actuellement, il est maintenu à demi ouvert pour limiter le passage des véhicules.

18-Il a été constaté que les piétons voulant aller au SPAR, route de Sète, n'étaient pas protégés le long de la palissade installées . Peut on mettre une signalétique de mise en sécurité sur le trottoir d'en face ?

Réponse :

La société ayant les travaux en charges a été contactée et doit mettre en place un cheminement piétonnier en face du chantier.

La circulation des piétons sera interdite le long de la palissade. Ils traverseront en amont du chantier sur des passages balisés afin d'accéder au trottoir d'en face.

19-Plusieurs pavés autobloquants sont à des niveaux différents dans la rue de l'amour. Qu'est-il envisagé pour cette rue ?

Réponse :

Nous n'avons pas prévu de programme d'aménagement pour l'année 2025. Cependant un entretien ponctuel peut être effectué.

20-Nous demandons l'intervention des services de la ville pour condamner les ouvertures et renforcer les actions de nettoyage et de désinfection principalement dans le secteur de la rue de la Halle, où nous rencontrons des nuisances importantes causées par les pigeons. Malgré le passage des services de nettoyage, les excréments s'accumulent générant de fortes odeurs et un cadre de vie désagréable.

Ce problème semble en partie lié à la présence de bâtiments inoccupés, certains présentant des fenêtres cassées qui favorisent l'installation des pigeons.

Réponse :

Nous avons besoin d'identifier les bâtiments en question pour savoir si ils sont municipaux afin que nous puissions intervenir.

Si il s'agit de bâtiments privés nous préviendrons les propriétaires.

21-Nous signalons que le container de la rue de l'Amour est déplacé à la rue Charleval.



Réponse :

À ce jour, aucun bac collectif ne devrait se situer « rue de l'amour ». L'emplacement des 2 bacs collectifs est prévu « rue Charleval ». Cet emplacement a été validé le 3/10/2024 par la représentante des commerçants et riverains de quartier, Mme LIONTI, en présence de Mme ZAHRA, du service proximité de la ville et de Jean-Luc commerçant et riverain de la rue de l'amour.

Une communication a été distribuée la semaine suivante lors du déplacement du bac. (en pièce jointe)

Afin d'améliorer le maillage, le SICTOM va faire l'inventaire des bacs en place.

Chaque point rouge correspond à l'emplacement actuel d'un bac collectif.



22-Les containers situés à l'angle de la rue Mirabeau et de la rue de Metz posent problème, car ils restent en place plusieurs jours d'affilés, obstruant le passage sur le trottoir et créant des désagréments pour les piétons.

De plus, de nouveaux arrivants déposent leurs sacs poubelles au même endroit, ce qui aggrave la situation. Ces sacs restent plusieurs jours sans être collectés, contribuant à l'apparition de nuisibles et à la dégradation des conditions de vie du quartier.

Réponse :

Alexandra CAROL, responsable de l'antenne du Littoral a répondu par mail à Mme **MARKIDES**, domiciliée au 7 rue Mirabeau le 20/01/25 :

Après vérification sur place ce jour, aucun bac n'était présent au point de collecte situé à l'angle de la rue Mirabeau et de la rue de Metz (photo en pièce jointe).

Ce point de regroupement concerne des usagers des 2 rues concernées. Nous ne pouvons donc pas accéder à votre demande de déplacer ce point à l'angle du parking voisin.

Toutefois nous resterons vigilant en effectuant régulièrement des vérifications sur ce point pour éviter la dégradation des conditions de vie dans votre quartier.



Questions posées durant la réunion :

- Rue Sadi Carnot : vitesse excessive devant l'entrée de l'école
- place du globe : recoller les marches

SECURITE

Luc Larose, Directeur Département Sécurité, présente un bilan pour la période du 7 octobre au 26 janvier 2025.

Etat des verbalisations dans ce quartier sur le mois de septembre 2024 :

- Domaine « Code de la route » : 18
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 60
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 33
- Domaine « Divers » : 44
- Domaine « interpellation » : 7
- Domaine « environnement » : 50

B) GRANDS TRAVAUX :

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES

Soucieuse de s'inscrire dans une logique d'application du « décret tertiaire », la Ville a entamé depuis 2021, un plan pluriannuel de rénovation énergétique de ses écoles. Le choix s'est orienté vers les écoles de MARIE CURIE et VICTOR HUGO.

1/ École Marie Curie

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1700 m² (une partie ancienne où se sont déroulés les travaux, une partie plus récente sans besoin de rénovation.

Dans ce cadre les menuiseries ont été changées en 2021, et une étude a été réalisée en 2023 afin d'évaluer les besoins en performance thermique.

Une isolation thermique par l'extérieur (ITE) a été réalisée

La rénovation de ces façades a nécessité 3 phases :

- Travaux préparatoires des façades
- Travaux d'isolation des murs
- Travaux de finition

Les objectifs étaient les suivants :

- Economie d'énergie
- Confort thermique d'été

La configuration de l'école, avec des murs linéaires et sans grandes surfaces vitrées, a permis d'opter pour une isolation par l'extérieur sans réduire la surface intérieure. La surface des façades à rénover était de 800 m².

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école, représente une enveloppe financière d'environ 138 000 € TTC.

Cette rénovation a été accompagnée en 2024 de la réfection de la cour en ilot de fraîcheur.

Cette démarche vise à traiter cet espace avec un enrobé clair et drainant ainsi que de zones de plantations et l'apport de nouveau jeux pour un montant de 130 000€ ttc

2/ École Victor Hugo

➤ Élémentaire

L'étude et les travaux ont portés sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs étaient les suivants :

- Confort thermique d'été
- Economie d'énergie

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 116 KWh/m²
- Après travaux de 61 KWh/m²

Cette rénovation, permet un gain énergétique de 47,5%. Il en sera de même pour les émissions de CO₂ qui seront réduites de moitié.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

- Isolation des murs intérieurs : application d'une isolation par l'intérieur avec des matériaux comme laine de roche ou laine de bois, offrant une meilleure performance thermique et optimisant le confort en été.
- Remplacement des fenêtres : changement et installation de fenêtres à double vitrage à haute performance thermique et acoustique, équipées d'un cadre en aluminium avec rupture de pont thermique
- Amélioration de l'isolation de la toiture : pose d'une isolation thermique par l'extérieur, en polyuréthane expansé.
- Changement du système de chauffage : mise en place d'un chauffage à haute performance énergétique, par pompe à chaleur dernière génération, avec l'installation de thermostats dans chaque salle pour une gestion optimale de la température et également la mise en place d'une gestion centralisée qui commande l'ensemble du site

Le projet de rénovation thermique s'est déroulé sur 12 mois, incluant 6 mois d'études et 6 mois de travaux.

Pendant cette période, une partie de l'école a été fermée pour permettre les travaux. Afin d'assurer la continuité de l'enseignement, une école provisoire composée de 13 modules a été installée sur le parking de la maternelle, créant 4 classes et une classe périscolaire. Cette organisation a permis de maintenir l'accueil des élèves tout en poursuivant les travaux dans l'établissement principal.

Le coût réel des travaux pour la rénovation de cette école de 610 m² comprenant 6 classes et un réfectoire est de 620 000 €.

➤ **Maternelle :**

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1317m², se compose d'une école maternelle de 920m² et d'une école primaire de 610m².

Comme pour l'école élémentaire, l'étude et les travaux portent sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs sont les suivants : économie d'énergie et confort thermique en été.

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 265.4 KWh/m²
- Après travaux de 84 KWh/m²

Cette rénovation, permettrait un gain énergétique de 68.36 %. Il en sera de même pour les émissions de CO₂ qui seront réduites de moitié.

Le descriptif des travaux à venir est le même que celui de l'école élémentaire

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école maternelle, représente une enveloppe financière d'environ 900 000 € TTC.

3/ECOLE FREDERIC BAZILLE

Cette école fait aussi l'objet d'une étude de rénovation énergétique et d'agrandissement. Les études conjointes à des réunions de concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative mettent en avant un diagnostic qui définira un programme d'opération complet permettant de lancer un appel d'offres pour l'engagement de la maîtrise d'œuvre externe.

La maîtrise d'œuvre aura en charge la réalisation des études, le lancement des marchés et la réalisation des travaux.

Ce programme permettra :

- D'établir un diagnostic du fonctionnement actuel.
- De définir les actions correctives attendues par les utilisateurs et les services techniques.
- D'établir une hiérarchie des actions.
- D'établir un schéma fonctionnel de la future école.
- D'établir le besoin en bâtiments neufs
- D'intégrer la rénovation énergétique de l'école existante.
- D'établir un premier chiffrage estimatif des travaux (à ce jour 2 millions € en deux phases)
- D'établir un planning prévisionnel.

Mise en sécurité des abords

Dans le cadre du dispositif communal de sécurisation des abords des établissements scolaires et conformément aux prescriptions techniques retenues, un diagnostic a été réalisé avec la participation de parents d'élèves et du directeur d'établissement afin d'identifier les problèmes de sécurité routière.

Ce bilan a permis de retenir une proposition d'aménagement compatible avec les spécificités du site (axe très roulant desservant de nombreux établissements publics et privés).

Les éléments à retenir :

- Renforcer la visibilité de la zone 30
- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite
- Déplacer ou supprimer des trottoirs, les éléments pouvant gêner la visibilité.

L'aménagement prévoit de :

- Disposer des barrières de sécurité permettant de guider les enfants jusqu'à la traversée sécurisée.
- Proposer une solution claire en imposant une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).

- Aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son relief granuleux une meilleure distance de freinage).
- Aménager un trottoir face au parking permettant une déambulation sans contrainte jusqu'à la traversée.

Cout prévisionnel : 30 000 €.

PARCS ET JARDINS :

1/Ile des Loisirs

Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- Création de 2 boucles sportives avec agrès familiaux
- Création d'une aire de jeux
- Création d'une espace Zen
- Amélioration de l'espace pique-nique
- Mise en place de mobiliers dont SOLARIUM
- Réalisation d'un espace Caniparc
- Reprise des cheminements piétons en terre naturelle stabilisée
- Mise en place d'une signalétique qualitative

2/Fontaine Escargot

Ce projet consiste en la rénovation de la fontaine qui est sur la place Agde Marine au Cap d'Agde. Communément appelée la fontaine de l'Escargot, cet équipement est aujourd'hui obsolète en fonctionnement.

Les travaux de réhabilitation vont commencer début février et consisteront à faire un nettoyage complet de la structure, enlever les éléments de tuyauterie et de planter les vasques existantes d'espaces verts. Ce chantier est confié au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi) et durera environ un mois. Les services supports à ce chantier sont le CTM et les services des espaces verts de la CAHM.

3/ Fontaine du Moulin des Evêques

Le site de la fontaine du Moulin des Evêques a été soumis à réflexion sur son avenir. Dans un contexte de changement climatique et de contraintes hydriques fortes, des propositions ont été faites sur son maintien ou sa transformation.

Sur le maintien :

Au-delà de l'impossibilité de maintenir en eau le bassin, il faut prendre en compte les contraintes d'entretien :

- changement des organes de plomberie, renouvellement des pompes, le travail saisonnier sur l'étanchéité du bassin.
- les dépenses de consommation en eau et en électricité ainsi qu'en produits filtrants.

- les coûts d'entretien en service de révision et nettoyage du bassin.

Pour autant, la ville souhaite préserver l'ouvrage dans l'état et envisage une opération de transformation dite « réversible ».

Le projet consiste à un réaménagement paysager, le but étant de tirer profit de l'architecture spécifique de la fontaine.

Ainsi, le grand bassin pourrait être transformé en jardin où le choix de formes géométriques et colorées apporterait le contraste nécessaire à l'environnement très minéral aux tonalités froides mais patrimoniales du site (gris basaltique), en cohérence avec l'établissement public, lieu d'animations majeures du centre-ville.

Les emmarchements seraient partiellement plantés permettant ainsi des espaces de contemplation.

Mais également, une estrade pourrait être positionnée au centre de l'aménagement permettant au site de se doter d'un espace d'exposition extérieur ou d'une scène propice à l'animation culturelle.

Enfin un éclairage dynamique et coloré serait associé aux plantations apportant une ambiance contemporaine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/Développement des bornes de recharges

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La Société « e-totem » a été retenue par la CAHM pour assurer le déploiement et l'exploitation de ces bornes.

Pour la Ville d'Agde, il est programmé la mise en place, pour la tranche ferme, de 19 stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

L'intégralité des frais inhérents à la mise en place (matériel et raccordement électrique) et à l'exploitation de ce réseau est supportée par la société privée.

La ville perçoit une recette annuelle par place occupée et la CAHM perçoit, pour sa part, un pourcentage des sommes perçues par « e-totem ».

La mise en service de ces bornes de recharge est prévue pour avant la saison estivale.

2/Gestion du Chancre Coloré

Le chancre coloré du platane correspond à une maladie due à un champignon ascomycète qui génère un dépérissement des arbres contaminés avec à terme la mort des sujets atteints et une propagation aux autres arbres proches.

La propagation du champignon entre les différents arbres s'effectue par le système racinaire des différents sujets ou par l'intermédiaire d'outils contaminés et non nettoyés.

Sur la commune, il a été identifié plusieurs sites de présence de platanes contaminés le long du boulevard du Saint Christ, sur la promenade et le long du canalet.

La FREDON Occitanie assure notamment pour le compte de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la surveillance du patrimoine végétal français.

Lorsqu'il est détecté des arbres susceptibles d'être contaminés par le chancre coloré, les agents de la FREDON effectuent des prélèvements pour une analyse en laboratoire.

Lorsque l'analyse est positive, les services de la DRAAF imposent au propriétaire de l'arbre de procéder à la destruction du sujet ainsi que de ceux présents dans un rayon de 35 mètres ; une surveillance particulière doit être engagée pour les arbres présents dans un rayon de 50 mètres autour du sujet contaminé.

La totalité du bois des arbres coupés et dessouchés doit être incinérée sur place ou dans un espace dédié très proche de la zone de coupe.

Sur la commune, les arbres identifiés contaminés ont été supprimés le long du Bd du St Christ et sur la promenade, et seront prochainement enlevés le long du canalet.

Après ces opérations de suppression et d'élimination des arbres, il sera procédé à la plantation de nouveaux sujets autres que des platanes.

3/Projet Photovoltaïque du Pôle d'Échanges Multimodal

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de type ombrières sur le futur parking du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Agde.

Le projet envisagé par les différents candidats permet de recouvrir la presque totalité des 439 places du nouveau parking et correspond à la création d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1,5 MWc, soit la consommation annuelle de 800 personnes.

Le candidat retenu par la CAHM au titre de cet AMI disposera d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 30 ans ; en contrepartie de cette occupation, il versera à la collectivité une redevance fixe pour l'occupation du domaine public ainsi qu'une redevance variable liée à la production de la centrale.

Le démarrage du chantier de création de cette centrale est programmé pour l'automne 2025.

4/Plan vélo

La Ville a élaboré en 2008 un Projet Communal de Développement Durable. Parmi les 13 objectifs, il en était un qui visait à élaborer un schéma directeur de voies douces.

Aujourd'hui, près de 56 km de voies sont ouvertes aux piétons et aux cyclistes, permettant ainsi de se déplacer en sécurité.

Pour rappel, les recommandations nationales encouragent les collectivités à atteindre une part modale d'environ 18 % sur les artères urbaines Agathoise et en fonction de la saison, la part modale du vélo se situe entre 10 et 20 %.

Le cyclotourisme sur la commune représente à lui seul 250 000 visiteurs annuel. (GTMC, Euro Vélo, Canal des 2 mers, Canal du Midi, liaisons inter communales.)

En 2025, deux principaux chantiers seront réalisés :

- la fin des travaux de l'avenue de St-Vincent qui permettra une nouvelle liaison sur 1,1 km vers les plages et les commerces,
- la réalisation d'une voie verte sur la berge du Canalet.
- l'aménagement de la jonction entre l'avenue du Chevalier d'Alphonse et l'avenue de belle Isle.

Concernant l'entretien, il est prévu de refaire le revêtement de la voie douce de Baldy sur 600 m ; ce tronçon est très emprunté et permet la liaison entre Agde et Marseillan-plage, ainsi que les quartiers Est du Cap

La création de 287 emplacements vélos est également prévue, la pose de 3 stations de gonflage à proximité des Offices de Tourisme.

Et enfin, 40 points seront renforcés en signalisation.

GRANDS PROJETS EN COURS

Nouvelle salle des fêtes

L'aménagement de l'îlot Brescou en cœur de Ville, a nécessité la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes ».

En remplacement de celle-ci, une nouvelle salle est en cours de construction. Elle se situe au niveau de l'entrée du complexe sportif des Sept Fonts.

Sa surface d'exploitation sera de 1 900 m² environ avec :

- 600 m² de salle pouvant accueillir jusqu'à 1200 personnes.
- 200 m² de scène.
- 2 grandes salles de réception de 100 m² chacune.
- 200 m² de loges et de locaux techniques.

Cette construction s'inscrit dans un respect de Haute Qualité Environnementale, par la mise en place de techniques préservant toutes les ressources naturelles.

Les travaux ont démarré au premier trimestre 2024 et la livraison est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2025.

À ce jour, le gros-œuvre, la toiture et la pose des menuiseries extérieures sont terminés. Une visite du chantier avec les élus et les comités de quartiers a été réalisée le 22 janvier dernier.

Aménagement du Canalet

Les travaux de réalisation de la trémie étant terminés., la Ville a programmé en 2024, les travaux de réhabilitation de la passerelle (renforcement de la structure, modification du Garde-corps et protection des ancrages).

L'aménagement paysager du canalet va pouvoir être entrepris, le démarrage est programmé au 20 février 2025.

L'aménagement sera rendu temporairement aux usagers pour le mois de juin seulement, les espaces verts seront différés au mois d'octobre (période propice pour les plantations).

Il est également prévu la reconstruction de la berge sur son alignement historique.

Un nivellement du talus sera aussi réalisé afin de l'uniformiser.

Le chemin de halage sera reconstruit sur son emprise historique et réalisé en matériaux respectueux des préconisations patrimoniales (Inspectrice des sites) en sable stabilisé.

L'espace sera replanté afin de combler les espaces vides laissés par la disparition des platanes, le chêne chevelu étant l'arbre choisi par les services gestionnaires (VNF) en coordination avec l'Inspectrice des sites.

Enfin, pour compéter l'aménagement des végétaux rampants de type méditerranéens couvriront les talus.

Budget prévisionnel 800 000€.

PROJET À L'ÉTUDE

Nouvelle passerelle

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre. Elle sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la promenade et du quai de la Calade.

Les études en phase PRO sont terminées.

Autorisation auprès des services de l'état :

Permis d'aménager : en cours d'instruction attente d'avis au 1^{er} trimestre 2025

Pôle Canal fait (consultation des services de la DREAL)

CDNPS avis favorable du PA attente de l'arrêté préfectoral

ABF avis conforme

DREAL inspectrice des sites avis conforme

DDTM avis en cours en attente au 1^{er} trimestre 2025

Début de la phase opérationnelle envisagée pour début 2025

Lancement de la consultation février 2025

Analyse et attribution des lots avril 2025

Durées des travaux : 12 mois
Coût prévisionnel du projet : 5 000 000 €

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, J LANGLET, C MANCEAU, JM LANGLET, L LAROSE, S FRANCES.

Comité de quartier :

ANDRIEU Olivier, BAYSSE CHOQUE Arlette, BELAMAN Virginie, CATANZANO Joséphine, COUTURIER André, GOUBLER Raymonde, LIONTI Valérie, MOUYSSSET Blandine, PENICAUD Patrick, SENABRE Serge, THIRANT Fabrice.

Absents excusés :

DERNI Zinep.

Absents non excusés :

BOURUMEAU Philippe, BROWNE Joanna, DECAMPS Agnès, DEGRANGE Gérard, MALVESY Blanche,